

## L'éclairage, 1er poste de consommation dans les bâtiments récents

### EDITO

Dans les bâtiments tertiaires, l'éclairage peut représenter 40 % des consommations électriques. La plupart des installations sont vétustes (plus de 20 ans) et le taux de remplacement est très faible. De plus, un éclairage de mauvaise qualité rend les tâches visuelles plus difficiles, ralentit le rythme de travail, accroît la fatigue et génère des coûts de fonctionnement excessif.

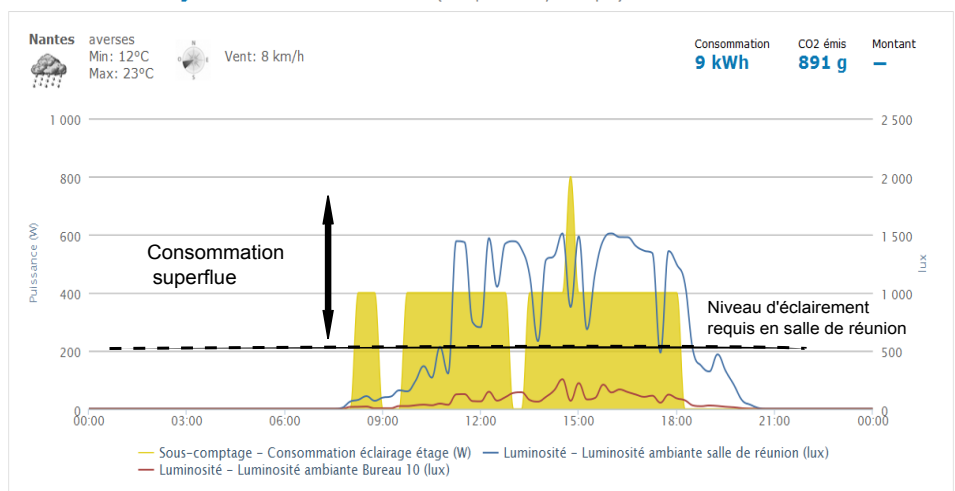
La rénovation de l'éclairage, associée à quelques gestes simples, permet de réaliser jusqu'à 70 % d'économies tout en améliorant les conditions de travail du personnel.

### Des besoins qui varient avec l'activité

Les obligations des chefs d'établissement concernant l'éclairage des lieux de travail sont énoncées dans le code du travail. Par ailleurs, la norme NF EN 124641 (juillet 2011) indique des niveaux d'éclairages moyens à maintenir:

- Ecriture, traitement de données : 500 lux\*
- Dessin industriel: 750 lux
- Réception : 300 lux
- Salle de conférence et réunion : 500 lux

Consommation Eclairage Salle de réunion et Bureau 10 (Temporel - Dynamique)



### Une réglementation qui évolue

Trop énergivores, les lampes à incandescence ne sont plus mises sur le marché depuis le 1er septembre 2012.

De plus, afin de réduire les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments agricoles ou industriels, bâtiments publics, façades et vitrines par exemple) est **limité depuis le 1er juillet 2013** (Arrêté du 25 janvier 2013).

Cette réglementation prévoit notamment que :

- Les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel sont éteints une heure après la fin de l'occupation de ces locaux.
- Les illuminations des façades des bâtiments sont éteintes au plus tard à 1 heure.
- Les illuminations des façades des bâtiments ne peuvent être allumées avant le coucher du soleil.

Les économies en consommation d'électricité sont de l'ordre de 2TWh par an au niveau national, soit la consommation électrique annuelle de 750 000 ménages. Pour ce qui est du rejet dans l'atmosphère de CO<sub>2</sub>, le gain est de l'ordre de 250 000 tonnes, l'équivalent de plus de 2 milliards de kilomètres parcourus en voiture.

\* Lux: Unité de mesure de l'éclairage lumineux

## Le saviez-vous ?

Une ampoule à incandescence transforme **95% de l'énergie en chaleur** et seulement **5 % en lumière**

### Action n°1: Limitez le recours à l'éclairage artificiel en favorisant la lumière naturelle

Bien choisir l'emplacement des postes de travail ! Placés perpendiculairement aux fenêtres, ils bénéficient au mieux de la lumière naturelle.

### Action n°2 : Dépoussiérez les luminaires

Les ampoules peuvent perdre jusqu'à 40% de leur flux lumineux si elles ne sont pas dépoussiérées.

### Action n°3 : Remplacement des ampoules énergivores

par des luminaires fluorescents avec ballasts électroniques, des lampes fluo-compactes (LFC) ou des Leds. A quantité et qualité de lumière égale, vous consommerez jusqu'à 6 fois moins d'énergie et vous changerez les ampoules beaucoup moins souvent.

Pour obtenir un éclairage de qualité et économe en énergie, posez vous les bonnes questions:

#### Quelle est l'ambiance recherchée?

La température de couleur qualifie l'ambiance lumineuse de l'espace éclairé. Celle-ci varie de 2 500 K pour les teintes chaudes, à plus de 5 300 K pour les teintes froides. Dans les bureaux, on recherche le plus souvent une ambiance "dynamique", correspondant à des températures de couleur supérieures à 5 300K.

#### Quel est l'indice de rendu des couleurs (IRC)?

Il représente la capacité d'une lampe à restituer fidèlement les couleurs telles qu'elles apparaissent sous la lumière naturelle. L'IRC a une valeur maximale de 100.

#### Quelle est l'efficacité lumineuse de l'ampoule?

Pensez à comparer l'efficacité lumineuse (lumens par watt): plus ce chiffre est important, plus la lampe émet de lumière pour la même consommation électrique.

Incandescence classique	Halogène haute efficacité	LFC	Lampe à LED
9 à 15 lumens/W	15 à 27 lumens/W	50 à 70 lumens/W	40 à 80 lumens/W

Source Ademe

L'achat de Leds ou tubes fluorescents permettent d'obtenir une "prime énergie": contactez ELOGIA ([jp.dealzua@elogia.eu](mailto:jp.dealzua@elogia.eu)) pour connaître les critères d'éligibilité et les démarches administratives pour en bénéficier. Enfin, n'oubliez pas que les achats groupés vous permettront d'obtenir des rabais sur ces équipements.

D'autres solutions, comme le choix d'un éclairage individualisé sur chaque poste de travail, permettent d'ajuster le niveau d'éclairage aux besoins. Dans tous les cas, consultez votre responsable achat pour en discuter, et n'oubliez pas qu'un achat groupé peut permettre de réduire les coûts.

### Action n°4 : Éteindre les lampes dans les pièces non occupées

10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est l'équivalent de 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an!

### Action n°5 : Déposez vos ampoules usagées dans les bornes de collecte des magasins ou remettez les au prestataire qui gère vos déchets

Une LFC est recyclable à 93 %. Par contre, les ampoules à incandescence ou halogènes sont à jeter dans la poubelle classique.

## Pour aller plus loin

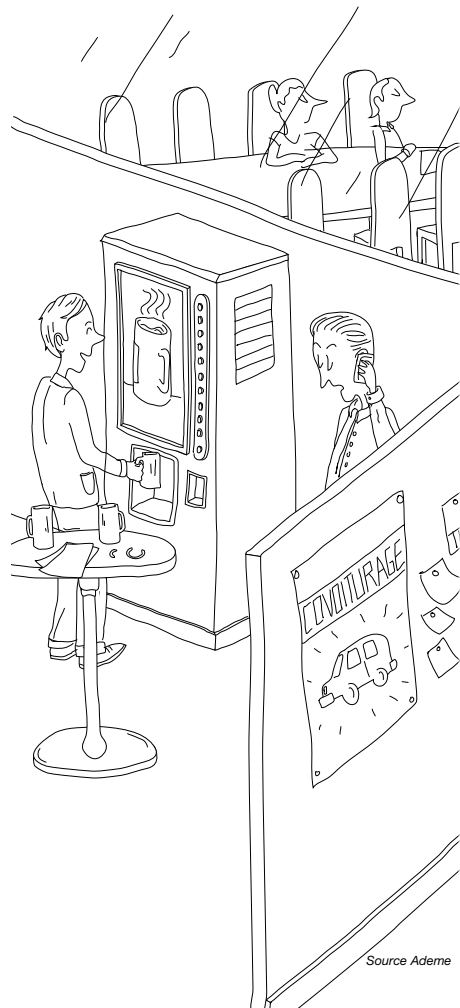
- [www.syndicat-eclairage.com](http://www.syndicat-eclairage.com)
- Guide ADEME "Bien choisir son éclairage"
- [www.malampe.org](http://www.malampe.org)
- Guide ADEME "Éclairage des parties communes d'immeubles résidentiels ou tertiaires"
- Guide ADEME "Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments tertiaires"

#### Pour nous contacter:

Bruno Jarnoux, [bruno.jarnoux@atmis.fr](mailto:bruno.jarnoux@atmis.fr)

Delphine Lissot, [dl@alisee.org](mailto:dl@alisee.org)

\* Disponible dans la boîte à outils sur [www.assoecv.fr](http://www.assoecv.fr)



Source Ademe

### Partenaires techniques



### Partenaires financiers

